



Paiement d'arriéré de charges

Par **virghislain**, le 16/11/2012 à 11:38

mon propriétaire me réclame le paiement des ordures ménagères avec un arriéré de trois ans alors qu'il ne m'a jamais rien demandé depuis 7 ans. a-t-il le droit?

Par **cocotte1003**, le 16/11/2012 à 12:42

bonjour, le bailleur est dans son droit de revenir sur les 5 dernières années donc oui vous devez payer s'il vous présente les justificatifs des sommes demandées, cordialement